

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le 12 Juin 2024

ID : 077-217704386-20240610-ARRETE\_2024\_159-AR

Département de Seine et Marne

Saint Thibault, le 10 JUIN 2024

-----  
**MAIRIE DE**

**SAINT THIBAUT DES VIGNES**

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

**N° 2024-159**

**ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION DES CHIENS RUE RENE CASSIN AU NIVEAU**  
**DU TERRAIN DE BASKET LE DIMANCHE 16 JUIN 2024**  
**A L'OCCASION DU TOURNOI SEVENTY SEVEN 3X3**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, conférant au Maire, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, des pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

Vu l'arrêté n° 97-146 du 21 octobre 1997, relatif à la circulation des chiens dans la Commune de Saint Thibault des Vignes,

Vu la demande présentée par 10 juin 2024, par le service des sports,

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement du tournoi de basket Seventy Seven organisé le dimanche 16 juin 2024, **il convient de prévenir les conséquences graves pouvant résulter de la présence de chiens dans l'allée du château.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Tous les chiens même tenus en laisse, exceptés les chiens de vigiles et de personnes malvoyantes, seront interdits dans rue René Cassin au niveau du terrain du Basket, le dimanche 16 juin 2024.

**ARTICLE 2** : Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, le SIEMU, le SIETREM, tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Sinclair VOURIOT

